

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

DÉLIBÉRATION N° : 2023-079

EN DATE DU : 18 DÉCEMBRE 2023

OBJET : **DEMANDE DE FINANCEMENT INGÉNIERIE TERRITORIALE**

ANNEXE LIÉE : //

L'an deux mille vingt trois, le dix-huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Châtelus-Malvaleix, selon convocation le 08/12/2023, sous la présidence de Guy MARSALEIX, Président.

M. Jean-François BOUCHET a été désigné Secrétaire de séance.

**ÉTAIENT PRÉSENTS (23) : Mesdames et Messieurs**

AUROSSEAU Jean-Claude, AUSSANAIRE Béatrice, AUSSOURD Jacques, BOUCHET Jean-François, BOURSAUD Armelle, CARCAT Camille, CHAVANT Philippe, DAUDON Moïse, DUQUEROIX Sylvain, GENEVOIS Jean-François, GUETAT Philippe, GUYOT Pierre, HUMBERT Isabelle, LABESSE Michel, LALANDE Martine, LAMONTAGNE Marc, LANGLOIS Roger, MARSALEIX Guy, MOREAU Adrien, PILAT Hélène, POIRIER Michel, ROUSSILLAT Florence, THEVENET Didier.

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR (4) : Mesdames et Messieurs**

APPERE Roger donne pouvoir à MARSALEIX Guy  
DARVENNE Céline donne pouvoir à GENEVOIS Jean-François  
MOULIN Éveline donne pouvoir à LALANDE Martine  
POLLI Martine donne pouvoir à BOUCHET Jean-François

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	23	27	27	27	0

◆◆◆◆

Vu la délibération n° 2022-068 du 15 novembre 2022 portant contrat de développement et de transitions 2023-2025 territoire de Guéret ;

Le Contrat de développement et de transitions centré sur une stratégie territoriale partagée entre le territoire et la Région Nouvelle-Aquitaine vient d'être signée en date du 10 novembre 2023 pour la période 2023-2025.

Sa mise en œuvre est facilitée par le soutien régional à l'ingénierie, garant de l'émergence, la détection et l'accompagnement des projets innovants ou coopératifs s'inscrivant au mieux dans les orientations régionales.

- La Région Nouvelle Aquitaine est sollicitée pour financer ce poste à hauteur de 50 %, soit 10 000 € pour ce poste de 0,5 ETP.

➤ **Chef de projet Politiques territoriales – animation du Contrat :**

Dépenses		Recettes		
Poste de chef de projet territorial – animation du contrat (0,5 ETP)	20 000 €	Région Nouvelle Aquitaine : 50 % sur 0,5 ETP	10 000 €	50%
		Autofinancement agglo et CCPCM : Dont CCPCM : 2 000 € ( 20%)	10 000 €	50 %
<b>TOTAL</b>	<b>20 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>20 000 €</b>	<b>100 %</b>

**Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire**

- **APPROUVE** la mise en œuvre du contrat de développement et de transitions avec la Région Nouvelle Aquitaine aux cotés de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret,
- **APPROUVE** M. le Président de la communauté d'agglomération à solliciter le financement régional pour le compte du territoire de projet correspondant à l'animation du dit contrat pour l'année 2024,
- **INSCRIT** au budget la participation de la CCPCM à hauteur de 2 000€, soit 20 % de l'autofinancement du territoire de projet,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à cette question.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
et ont signé les Membres présents

Pour Extrait Conforme  
Le Président

Guy MARSALLE

Le secrétaire de séance  
Jean-François BOUCHET



AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-200041556-20231218-2023-079-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/01/2024